

Charte d'engagement E3D du premier degré

ENGAGEMENT DE L'ÉCOLE EN DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (E3D)

*Le Ministère de l'Éducation Nationale souhaite promouvoir la reconnaissance des « E3D » avec un fort ancrage pédagogique. C'est pourquoi l'académie de Versailles, sur le modèle de la démarche de l'académie de Créteil et à la suite du travail mené dans l'académie de Besançon, décline la Charte d'engagement E3D en **trois domaines rassemblant 16 conditions** :*

- le domaine 1 est centré sur l'**action pédagogique et éducative**
- le domaine 2 couvre le **pilotage de l'éducation au développement durable** dans l'école
- le domaine 3 est celui de la **gestion durable de l'école**

L'école est engagée dans une démarche E3D lorsqu'elle remplit au moins 10 des 16 conditions citées et au moins 3 conditions dans le domaine 1 et le domaine 2.

Domaine 1 : Action pédagogique et éducative

1. Dans l'année scolaire, les élèves sont impliqués dans un projet interdisciplinaire qui aborde une problématique relative au développement durable.
2. L'EDD est mise en œuvre au moins à travers les trois compétences du socle (culture scientifique et technologique, culture humaniste et compétences sociales et civiques). Les trois domaines du développement durable sont abordés (environnemental, économique et sociétal).
3. Les élèves sont impliqués dans des actions d'éducation à la citoyenneté (validation des compétences sociales et civiques du socle commun) dans le cadre de l'E3D.
4. Des actions pédagogiques réalisées dans le cadre du projet d'école sont conduites en partenariat avec des structures économiques, culturelles, environnementales ou associatives et avec les collectivités locales. Elles aboutissent à des productions ou des réalisations d'élèves.
5. A la suite des actions conduites dans la démarche E3D, les acquis des élèves sont évalués.
6. Des membres de l'équipe pédagogique se sont inscrits dans une formation incluant de l'EDD.

Domaine 2 : Pilotage de l'EDD au sein de l'école

7. Le directeur met le projet E3D de l'école à l'ordre du jour d'un conseil d'école au moins une fois dans l'année scolaire. Dans la continuité de la scolarité du socle commun, les personnes ressources EDD du collège de secteur ont connaissance du projet engagé.
8. Le « projet d'école » présente un volet développement durable prenant en compte ses 3 domaines (environnemental, économique et sociétal).
9. Un comité de pilotage E3D, représentant les membres de la communauté éducative de l'école, est mis en place et propose un pilotage annuel de la démarche E3D.
10. Les élèves sont représentés au comité de pilotage et sont force de propositions dans le domaine du développement durable.
11. Un temps d'information des personnels de l'école sur le fonctionnement d'une école en E3D est programmé dans l'année.

Domaine 3 : L'école en partenariat avec les collectivités territoriales.

12. Une politique de gestion durable de l'énergie, des consommables et des fluides est mise en place dans l'école ; cela implique la recherche d'économie et un tri sélectif des déchets. A la suite des actions conduites dans la démarche E3D, les bénéfices pour l'établissement (maîtrise des fluides, énergie, déchets ...) sont évalués.

13. En lien avec la collectivité territoriale, les personnels de service s'impliquent au quotidien dans la gestion durable de l'école (utilisation de produits respectueux de l'environnement, tri des déchets ...)

14. En lien avec la collectivité territoriale, l'aménagement extérieur de l'établissement, inscrit dans le territoire communal, favorise la biodiversité et le bien-être de la communauté scolaire.

15. Des actions favorisant la mobilité des acteurs au moindre coût carbone sont mises en place (bus pédestre, déplacement à bicyclette, covoiturage, etc.)